

Madame, Monsieur,

J'espère que vous allez tous bien. Voici un courrier pour vous expliquer le déroulement et les conditions de la reprise scolaire à l'école Voltaire.

Suite à vos réponses au sondage, nous avons pu répondre favorablement à l'ensemble des demandes ainsi qu'aux familles dont l'accueil des enfants est prioritaire au cours préparatoire et au CM2.

Pour les autres élèves, la continuité pédagogique se poursuivra via l'ENT et par chaque enseignant titulaire, ce qui est infiniment louable, vu le travail considérable : assurer le présentiel et le distanciel.

Certains élèves de l'ULIS ne pourront être acceptés à l'école que de manière progressive, il s'agit de garantir la sécurité de chacun : l'élève, ses camarades et l'enseignant. Je me rapprocherai des familles concernées dès demain.

Lundi 11 et mardi 12 mai, c'est la pré-rentree : les enseignant.e.s aménageront les espaces pour des conditions sanitaires optimales, s'approprient les gestes barrière préconisés par la protocole sanitaire <https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552> et les documents pédagogiques relatifs aux gestes barrière destinés aux élèves.

De votre côté, le protocole vous demande de procéder à l'apprentissage des gestes barrière, et dès la reprise, de prendre la température de votre enfant tous les matins avant de partir à l'école. Dans le cas où la température serait supérieure à 37,8° ou si votre enfant est souffrant, nous vous prions de ne pas l'envoyer à l'école et de nous prévenir.

**Les élèves commenceront le jeudi 14 OU le vendredi 15 mai selon leur groupe :**

- Les enfants prioritaires seront accueillis les quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).
- Mesdames Lebot et Daubin ne pourront reprendre le chemin de l'école, elles travailleront en distanciel, seuls les élèves de leur classe désignés comme prioritaires (profession des parents – penser à apporter votre carte professionnelle et une attestation sur l'honneur selon laquelle aucun des deux parents ne peut garder son enfant au domicile).
- Les autres enfants seront accueillis deux jours par semaine : lundi et jeudi OU mardi et vendredi.
- Vous recevrez dans un prochain mail le planning de votre enfant, ses horaires et des précisions sur l'entrée qu'il devra emprunter (entrée habituelle ou portail cour).

A titre informatif : la classe Ulis entrera à 8h35 ( en raison des horaires des chauffeurs) par l'entrée habituelle.

**Le respect des jours et des horaires est impératif. Il n'y a aucune possibilité de changement de jour.**

Pour des raisons sanitaires, si vous décidez de mettre votre enfant à la cantine, il devra y aller les deux jours de présence à l'école (les quatre pour les enfants prioritaires). Si vous voulez changer d'organisation, il est nécessaire de nous prévenir une semaine à l'avance minimum.

Pour les enfants restant sur le temps périscolaire, un goûter doit être apporté par la famille même en maternelle.

Les enfants avec un PAI alimentaires doivent apporter leur repas froid, même dans le cas d'éviction simple.

Aucun autre enfant ne sera autorisé à apporter son propre repas.

Je vous remercie par avance de toute l'attention accordée à la lecture de ce courrier.

Bien à vous

Solange Criticos, directrice de l'école